

TOURNOIS NATIONAUX MINIMES / CADETS

Article 1 : Principe général

L'UGSEL organise chaque année des Tournois Nationaux pour les jeunes filles et jeunes gens des catégories minimales et cadets, licenciés conformément aux Règlements Généraux dans les sports suivants :

- Jeunes filles : basket-ball, handball et volley-ball
- Jeunes gens : basket-ball, handball, volley-ball, football et rugby.

Article 2 : Qualifications

Une équipe par sport, désignée par chaque Super-Région, à l'issue de ses propres compétitions, est invitée à participer à ces tournois. En cas de désistement, la Commission Technique Nationale peut compléter la liste en invitant des équipes choisies selon l'ordre de priorité suivant :

- a) Equipe de la Super-Région du champion de l'année précédente.
 - b) Equipe de la Super-Région organisatrice du tournoi.
 - c) Equipe de la Super-Région du 2^{ème} de l'année précédente.
 - d) Equipe de la Super-Région du 3^{ème} de l'année précédente.
 - e) Une Super-Région ne peut compter que deux équipes qualifiées. Une troisième équipe peut éventuellement être sollicitée si toutes les autres solutions de repêchage ont été épuisées.
- En ce qui concerne le Rugby, la Commission Technique Nationale organisera un tour préliminaire entre les qualifiés des Super-Régions pour désigner les quatre équipes participant à la phase finale.

Article 3 : Confirmation de participation

Les équipes devront confirmer leur participation aux Services Nationaux, ce qui entraîne l'acceptation des règlements ci-dessous.

Titre 1 - Organisation générale

Article 4 : Déroulement

4.1 La veille de la première journée :

réunion technique avec les responsables et les capitaines des équipes, notamment pour la composition des poules qui se fait par tirage au sort. Ce tirage au sort peut, sur demande du Comité Organisateur, être effectué par la Commission Technique Nationale.

4.1.1- 2 équipes qualifiées d'une même Super-Région ne se rencontrent pas en poule éliminatoire.

4.1.2 Si 2 Super-Régions comptent deux équipes qualifiées dans le tournoi, les équipes championnes des Super-Régions concernées ne se rencontrent pas en poule éliminatoire.

4.1.3 Si, à la suite de l'application de l'article 2 e) ci-dessus, 3 équipes d'une même Super-Région sont qualifiées, le champion super-régional et son second ne se rencontrent pas en poule éliminatoire.

4.2 Première journée et deuxième journée (matin) : poules de classement.

4.3 Deuxième journée (après-midi) : 1/2 finales croisées places 1 à 4 et rencontres de classement 5-6 entre les 3^{èmes} de chaque poule , 7-8 entre les 4^{èmes} de chaque poule.

4.4 Troisième journée : finales 1-2, et 3-4.

4.5 Pour le rugby, se reporter à l'article 19.5.

Note : Si les conditions le permettent, les rencontres peuvent être disputées en nocturne.

Titre II - Déroulement du tournoi

Article 5 : Poules de classement

Première journée et deuxième journée (matin) : poules de classement.

dans chaque sport (sauf rugby), les 8 équipes sont réparties en 2 poules de 4 par tirage au sort et attribution d'une lettre à chaque équipe.

● Poule I : équipes A - B - C - D.

● Poule II : équipes W - X - Y - Z.

dans chaque poule, chaque équipe rencontre les 3 autres. Ces rencontres se disputent en temps réduit sans prolongation, sauf au basket-ball et suivant l'ordre indiqué ci-dessous :

● premier jour (matin) : A-B, C-D, W-X, Y-Z.

● premier jour (après-midi) : A-C, B-D, W-Y, X-Z.

● deuxième jour (matin) : X-Y, W-Z, B-C, A-D,

à l'issue de ces rencontres, un classement de 1 à 4 est établi dans chaque poule par l'attribution de points :

- Handball et Rugby :

- match gagné : 3 points

- match nul : 2 points

- match perdu : 1 point

- forfait ou match perdu par pénalité : 0 point

- Basket-ball :

- match gagné : 3 points

- match perdu : 1 point

- forfait ou match perdu par pénalité : 0 point

- Football :

- match gagné dans le temps réglementaire : 4 points

- match gagné aux tirs au but : 2 points

- match perdu aux tirs au but : 1 point

- match perdu dans le temps réglementaire : 0 point

- Volley-ball :

- attribution d'un point par set gagné.

- De plus l'équipe qui remporte le match marque un point supplémentaire.

Article 6 : 1/2 finales et rencontres pour les places 5 à 8

L'organisation de la 4^{ème} demi-journée sera effectuée à l'issue des rencontres de poules. Une même équipe ne pourra disputer deux rencontres consécutives.

- L'équipe classée première de la poule I rencontre l'équipe classée deuxième de la poule II (rencontre A) et inversement (rencontre B). Ces rencontres se disputent en temps réduit.

- pour les cinquième et sixième places, l'équipe classée troisième de la poule I rencontre l'équipe classée troisième de la poule II.

- pour les septième et huitième places, l'équipe classée quatrième de la poule I rencontre l'équipe

classée quatrième de la poule II.

- Pour l'attribution des places 5-6 et 7-8, les rencontres se déroulent en temps réduit.

Article 7 : Finales - rencontre de classement places 3 et 4

● Troisième journée : finales 1-2 et 3-4

- pour les première et deuxième places, l'équipe vainqueur du match A rencontre l'équipe vainqueur du match B. La rencontre décide du titre de Champion National.

- pour les troisième et quatrième places, l'équipe battue dans le match A rencontre l'équipe battue du match B.

- Pour l'attribution des places 1-2 et 3-4, les rencontres se déroulent en temps complet sauf en Football.

Titre III - Participation incomplète

Article 8 : 7 équipes participantes

● Première journée et deuxième journée (matin) :

- Poule I : sans changement

- Poule II : W - X - Y. La rencontre de chaque équipe contre Z est supprimée de l'horaire.

● Deuxième journée (après-midi) :

- pour les équipes terminant première et deuxième de chaque poule, 1/2 finales croisées en temps réduit.

- pour les équipes terminant troisième et quatrième de la poule I et troisième de la poule II, tournoi triangulaire pour l'attribution des places 5-6-7, en prenant en compte le résultat de la rencontre de la poule I déjà effectué. Ces rencontres se déroulent en temps réduit.

- 4^{ème} de la poule I - 3^{ème} de la poule II

- 3^{ème} de la poule I - 3^{ème} de la poule II

● Troisième journée : finales 1-2 et 3-4. Les rencontres se déroulent en temps complet sauf en Football.

Article 9 : 6 équipes participantes

● Première journée :

- matin : A-B, W-X

- après-midi : B-C, X-Y

- Rencontres en temps réduit.

● Deuxième journée :

- matin : A-C, W-Y

- après-midi : 1/2 finales croisées entre les deux premières équipes de chaque poule.

- rencontre de classement 5-6.

- Rencontres en temps réduit.

● Troisième journée

- matin : finales 1-2 et 3-4. Les rencontres se déroulent en temps complet sauf en Football.

Article 10 : 5 équipes participantes

Formule championnat en moitié de temps sur les 4 demi-journées.

● Première journée matin : A-B, C-D

● Première journée après-midi : A-E, B-C

● Fin de la première journée (vers 18h) : E-D

● Deuxième journée matin : B-E, A-D

● Deuxième journée après-midi : C-E, B-D

● Fin de la deuxième journée (vers 18h) : A-C

● Troisième journée : Finale 3-4 et Finale 1-2 en temps complet sauf en Football.

Article 11 : 4 équipes participantes

Formule championnat en temps réduit sur les 3 premières demi-journées.

- Première journée :
 - matin : A-B, C-D
 - après midi : A-C, B-D
- Deuxième journée :
 - matin B-C, A-D
 - après-midi : repos.
- Troisième journée :
 - matin : finales 1-2 et 3-4, en temps complet sauf en Football.

Titre IV - Règles générales

Article 12 : Participation

Un joueur, quelle que soit sa catégorie d'âge, ne peut participer à deux rencontres de sports différents. En cas d'infraction, les deux rencontres auxquelles il aura participé seront perdues pour les équipes fautives.

Article 13 : Couleurs de maillots

Chaque équipe se présentera avec deux jeux de maillots de couleur différente numérotés conformément à l'article 34 des Règlements Généraux.

Quand la couleur des maillots des deux équipes est identique ou peut entraîner des confusions sur le terrain, l'équipe de l'établissement le plus proche du lieu de la rencontre doit changer de couleur de maillots.

Article 14 : Jury d'appel

Dans chaque Tournoi National, un jury d'appel sera constitué à l'initiative du représentant de la C.S.N. Outre ce dernier, ce jury comprendra un représentant des arbitres et un membre du Comité d'Organisation.

Titre V - Règles particulières

Article 15 : Basket-ball

15.1 Nombre de joueurs :

Un établissement peut déplacer 10 joueurs au maximum pour l'ensemble du tournoi (voir également l'article 17 des Règlements généraux). Aucun surclassement n'est autorisé en cadet. A chaque rencontre, tous les joueurs doivent être portés sur la feuille de match, même s'ils ne sont pas tous présents.

15.2 Temps de jeu

Durant les trois journées, chaque équipe a droit, par rencontre à 2 temps morts de 1 minute en 1^{ère} mi-temps et 3 temps morts de 1 minute en 2^{ème} mi-temps. Le chrono sera arrêté, sur panier marqué, dans les 2 dernières minutes de chaque match.

MINIMES FILLES ET GARÇONS	CADETTES ET CADETS
TEMPS RÉDUIT	
2 x 12'	2 x 15'
repos 5'	repos 5'
prolongation 3'	prolongation 3'
TEMPS COMPLET	
2 x 16'	2 x 20'
repos 10'	repos 10'
prolongation 5'	prolongation 5'

15.3 Application des règlements

- temps de possession de la balle : 24" maximum
- règle des 8" : le ballon doit être amené dans la zone avant dans un délai de 8"
- la faute technique de joueur sera sanctionnée par un lancer franc pour l'équipe adverse suivi de la possession du ballon.

15.4 Egalités à la fin des rencontres de classement :

En cas d'égalité de points à l'issue des rencontres de classement, les équipes seront départagées en tenant compte dans l'ordre

15.4.1 s'il s'agit de 2 équipes, du goal-average particulier (le résultat de la rencontre les ayant opposées).

15.4.2 s'il s'agit de 3 équipes :

- a) du goal-average ne tenant compte que des seules rencontres ayant opposé ces trois équipes.
- b) du goal-average général.
- c) du plus petit nombre de fautes disqualifiantes, y compris du responsable de l'équipe.
- d) du plus petit nombre de fautes techniques, y compris du responsable de l'équipe.
- e) de la meilleure attaque.
- f) de la moyenne d'âge des joueurs inscrits sur la feuille de match : l'équipe totalisant la plus petite moyenne d'âge est déclarée vainqueur.

15.5 Egalités à la fin de toute rencontre

En cas d'égalité, après une pause de 5 minutes, les deux équipes joueront une prolongation de 5 minutes ou 3 minutes (voir règlement FFBB relatif à la prolongation). Si à la fin de cette prolongation, les deux équipes sont encore à égalité, elles joueront une deuxième prolongation de 5 minutes ou 3 minutes. Si l'égalité subsiste, à l'issue de la deuxième prolongation, le jeu est repris puis arrêté dès qu'une équipe a pris l'avantage.

15.6 Pénalités

Toute faute disqualifiante avec rapport suspend le joueur pour la rencontre suivante, et éventuellement pour plusieurs rencontres suivant la décision du représentant de la C.S.N.

15.7 Règle particulière pour les matchs en temps réduit

Un joueur a droit à quatre fautes maximum; pas de changement en ce qui concerne les fautes d'équipes.

Article 16 : Handball

16.1 Nombre de joueurs

Un établissement peut déplacer 12 joueurs maximum pour l'ensemble du tournoi (voir également l'article 17 des Règlements généraux). Aucun surclassement n'est autorisé en cadet. A chaque rencontre, tous les joueurs doivent être portés sur la feuille de match même s'ils ne sont pas tous présents.

16.2 Temps de jeu

MINIMES F et G	CADETTES	CADETS
TEMPS RÉDUIT		

2 x 15'	2 x 15'	2 x 20'
repos 5'	repos 5'	repos 10'
prolongation 2 x 3'	prolongation 2 x 3'	prolongation 2 x 3'
TEMPS COMPLET		
2 x 20'	2 x 25'	2 x 25'
repos 10'	repos 10'	repos 10'
prolongation 2 x 5'	prolongation 2 x 5'	prolongation 2 x 5'

16.3 Egalités à l'issue des rencontres de classement

Les équipes sont départagées en tenant compte :

16.3.1 s'il s'agit de 2 équipes, du goal-average particulier (le résultat de la rencontre les ayant opposées).

16.3.2 s'il s'agit de 3 équipes :

- a) du goal-average ne tenant compte que des seules rencontres ayant opposé ces trois équipes.
- b) du goal-average général.
- c) du plus petit nombre de joueurs expulsés y compris le responsable de l'équipe.
- d) du plus petit nombre de joueurs disqualifiés.
- e) de la meilleure attaque.
- f) de la moyenne d'âge des joueurs inscrits sur la feuille de match : l'équipe totalisant la plus petite moyenne d'âge est déclarée vainqueur.

16.4 Egalités à la fin des rencontres des 1/2 finales et finales.

Il sera joué une prolongation de 2 fois 5 minutes après 5 minutes de pause et tirage au sort de l'engagement. Si, à l'issue de la prolongation, l'égalité subsiste, le jeu est repris puis arrêté dès qu'une équipe a pris l'avantage.

16.5 Pénalités

Toute expulsion élimine le joueur de la rencontre, le suspend pour la rencontre suivante et éventuellement pour plusieurs rencontres suivant la décision du responsable de la C.S.N. L'exclusion temporaire est de 2 minutes en temps complet comme en temps réduit.

16.6 Règles particulières

- Un temps mort d'1' par équipe et par mi-temps, peut être demandé par un entraîneur à l'arbitre sur but encaissé par son équipe ou quand le ballon franchit sa propre ligne de but.
- Taille des ballons :
 - minimes filles : taille 1
 - minimes garçons, cadettes et cadets : taille 2

Article 17 : Volley-ball

17.1 Nombre de joueurs

Un établissement peut déplacer 12 joueurs maximum pour l'ensemble du tournoi (voir également l'article 17 des Règlements généraux). Aucun surclassement n'est autorisé en cadet. A chaque rencontre, tous les joueurs doivent être portés sur la feuille de match même s'ils ne sont pas présents.

17.2 Temps de jeu

- Les rencontres se disputent avec application du système de comptage, RPS.
- Pour toutes les catégories :
- les matchs de poule se disputent en 3 sets ; chaque set attribue 1 point à l'équipe gagnante. L'équipe remportant le match marque 1 point supplémentaire.
- Les 1/2 finales et les matchs de classement pour l'attribution des places 5 à 8 se disputent en 2 sets gagnants
- La finale et le match pour l'attribution des places 3 et 4 se disputent en 3 sets gagnants.

17.3 Egalités à la fin des rencontres de classement

En cas d'égalité de points à l'issue des rencontres de classement, les équipes seront départagées en tenant compte dans l'ordre :

17.3.1 S'il s'agit de 2 équipes, du goal-average particulier (le résultat de la rencontre les ayant opposées).

17.3.2 S'il s'agit de 3 équipes :

a) du goal-average ne tenant compte que des seules rencontres ayant opposé ces trois équipes.

b) du goal-average général.

c) du plus petit nombre de cartons rouges

d) du plus petit nombre de cartons jaunes y compris le responsable de l'équipe.

e) de la moyenne d'âge des joueurs inscrits sur la feuille de match : l'équipe totalisant la plus petite moyenne d'âge est déclarée vainqueur.

Le goal-average est établi par la différence entre le nombre "pour" et le nombre "contre" de sets puis éventuellement de points.

17.4 Pénalités

Toute disqualification élimine le joueur de la rencontre, le suspend pour la rencontre suivante et éventuellement pour plusieurs rencontres suivant la décision du représentant de la C.S.N.

Un joueur expulsé ou disqualifié doit être remplacé régulièrement. En cas d'impossibilité, l'équipe est déclarée incomplète.

17.5 Règles particulières

a) Une équipe est libre de jouer avec ou sans libéro. Le libéro éventuel doit porter un maillot de couleur différente du reste de l'équipe. Le libéro fait partie du nombre maximum de joueurs autorisé pour le tournoi.

b) Hauteur du filet : - M.F. : 2,10m - MG et CF. : 2,24m - CG : 2,35m

Article 18 : Football

18.1 Nombre de joueurs

Un établissement peut déplacer 15 joueurs maximum pour l'ensemble du tournoi (voir également l'article 17 des Règlements généraux). Aucun surclassement n'est autorisé en cadet. A chaque rencontre, tous les joueurs doivent être portés sur la feuille de match même s'ils ne sont pas tous présents.

18.2 Temps de jeu

MINIMES	CADETS
RENCONTRE DE POULES	
2 x 20'	2 x 25'
repos 5'	repos 10'
1/2 FINALES CROISÉES	
2 x 20'	2 x 25'
repos 10'	repos 10'
FINALES 1-2 ET 3-4	
2 x 25'	2 x 3 5'
repos 10'	repos 10'
prolongation 2 x 5'	prolongation 2 x 5'
5-6 ET 7-8	
2 x 20'	2 25'
repos 5'	repos 10'

18.3 En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire en match de poule, les équipes se départageront aux tirs au but.

18.4 Egalités à l'issue des rencontres de classement

En cas d'égalité dans les poules de classement, les équipes sont départagées en tenant compte dans l'ordre :

18.4.1 s'il s'agit de 2 équipes, du goal-average particulier (le résultat de la rencontre les ayant opposées).

18.4.2 s'il s'agit de 3 équipes :

- a) du goal-average ne tenant compte que des seules rencontres ayant opposé ces trois équipes.
- b) du goal-average général.
- c) du plus petit nombre de cartons rouges
- d) du plus petit nombre de cartons jaunes.
- e) de la meilleure attaque.
- f) de la moyenne d'âge des joueurs inscrits sur la feuille de match : l'équipe totalisant la plus petite moyenne d'âge est déclarée vainqueur.

18.5 Egalités à la fin des rencontres des 1/2 finales et finales.

- A la fin des rencontres de 1/2 finales et des matches pour l'attribution des places 5 à 8, il ne sera pas joué de prolongation. Les équipes se départageront aux tirs au but.
- A la fin des rencontres pour l'attribution des places 1, 2, 3, 4, les équipes disputeront une prolongation de 2 x 5'. Si l'égalité subsiste à l'issue de la prolongation, les équipes se départageront aux tirs au but.

18.6 Pénalités

- avertissement oral
- carton jaune avec ou sans exclusion temporaire à l'appréciation de l'arbitre : 5' pour les rencontres de poules, 10' pour les autres rencontres (temps pris par le juge de touche).
- carton rouge avec expulsion définitive.

L'arbitre décide de la sanction en fonction de la gravité de la faute.

Un joueur exclu ne peut être remplacé durant le temps de son exclusion.

Tout joueur ayant reçu, lors du tournoi, un carton rouge ou 2 cartons jaunes, avec ou sans exclusion temporaire est automatiquement suspendu pour la rencontre suivante. Cette suspension peut être portée à plusieurs rencontres suivant la décision du représentant de la C.S.N.

18.7 Règles particulières

- a) Remplacements : les remplaçants peuvent entrer en jeu tout au long de la partie, pendant un arrêt de jeu et sous contrôle de l'arbitre. Un joueur remplacé peut revenir en jeu.
- b) Temps morts : chaque équipe a droit à un temps mort de 2 minutes par rencontre à la demande du responsable de l'équipe sur tout arrêt de jeu.
- c) Taille des ballons : Minime, taille 4 ' Cadet, taille 5

Article 19 : Rugby à 15 (cadets) - Rugby à 12 (minimes)

19.1 Nombre de joueurs :

Un établissement peut déplacer pour l'ensemble du tournoi : 22 joueurs maximum pour les cadets et 18 joueurs maximum pour les minimes (voir également l'article 17 des Règlements généraux).

A chaque rencontre, tous les joueurs doivent être portés sur la feuille de match même s'ils ne sont pas tous présents.

19.2 Temps de jeu

MINIMES	CADETS
2 x 20'	2 x 25'
repos 5'	repos 5'

19.3 Egalités

En cas d'égalité à la fin des rencontres, il sera tenu compte dans l'ordre :

- a) du nombre de joueurs exclus définitivement
- b) du goal average particulier suivant qu'il s'agit de deux ou trois équipes
- c) du nombre d'essais marqués
- d) du goal average général
- e) des tirs au but (cf. épreuve des tirs au but).

19.4 Pénalités

Outre l'avertissement et l'exclusion définitive, l'arbitre peut exclure temporairement un joueur pour 10 minutes en cadets et 7 minutes en minimes. Un joueur exclu ne peut être remplacé durant le temps de son exclusion. L'exclusion définitive entraîne la suspension du joueur pour la rencontre suivante et éventuellement pour plusieurs rencontres suivant la décision du représentant de la C.S.N.

19.5 Règles particulières

- a) Les phases finales se déroulent de la façon suivante : 1 poule de 4 avec trois rencontres sur 3

journées.

b) remplacements : les remplaçants peuvent entrer en jeu tout au long de la partie, pendant un arrêt de jeu et sous contrôle de l'arbitre. Un joueur remplacé peut revenir en jeu.

c) La règle du jeu à 12 de la fédération sera appliquée pour les minimes sauf pour la remise en jeu à la touche qui s'effectuera à 6 joueurs, lanceur et relayeur compris.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire dans un match, l'arbitre fera disputer l'épreuve des tirs au but. Le résultat de cette épreuve servira uniquement à départager d'éventuels ex-æquo en fin de tournoi (voir 19.3 e).